



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

COMMISSION RESSOURCES NATURELLES ENERGIE CLIMAT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 MAI 2024

Etaient présents :

Dominique DUFUMIER	Maire-Adjoint de FOSSES et Président de la commission RNEC
Sylvie CAPRON	Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France
Pascale OLIVAS	Chargée de mission environnement au Parc naturel régional Oise-Pays de France
Christophe MIQUEL	Conseiller municipal de Pont-Ste-Maxence
Hervé DEHEZ	Les amis de la terre du Val d'Yzieux
Lorraine VANDERSTRAETEN	Direction départementale des territoires du Val d'Oise
Corinne TANGE	Déléguée titulaire de CHAUMONTEL
Jean-Michel BARBIER	Conseiller municipal de Lamorlaye
Didier WROBLEWSKI	Maire-adjoint - Délégué Titulaire de Survilliers

ORDRE DU JOUR

- Rénovation énergétique des copropriétés – Bilan et modification des tarifs du SPEE
- Lignes de covoiturage – Bilan et choix des expérimentations à prolonger
- Prêts de vélos triporteurs à assistance électrique
- Zones d'accélération des énergies renouvelables – Point d'avancement

Pascale Olivas présente l'ordre du jour de la commission et informe que l'avis des élus sera demandé sur les 2 premiers points.

Rénovation énergétique des copropriétés

Pascale Olivas rappelle la convention signée en 2021 avec le Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE) des Hauts-de-France, qui consistait à financer une partie de l'ingénierie d'accompagnement à la rénovation énergétique des copropriétés. Le renouvellement de cette action a été voté pour le programme d'action 2024 avec une enveloppe de 101 850 €.

Le coût de l'accompagnement du SPEE jusque fin 2023 était de 900 € réparti en 3 phases de 300 €. Le montant de financement du PNR était de 250 € pour la 1^{ère} phase et de 100 € pour la 2^e phase.

Le SPEE a augmenté son coût d'accompagnement à 1500 € à partir de 2024 réparti en 450 € phase 1 et phase 2 et 600 € phase 3. Il convient donc de décider des nouveaux montants de financement des deux premières phases d'accompagnement.

Après discussion, les élus de la commission ont décidé de maintenir :

- le même reste à charge de 50 € pour les copropriétaires en phase 1 soit **un montant de financement à 400 €** ;

- **Le même financement de la phase 2 soit 100 €** soit un reste à charge pour les copropriétaires de 350 €.

Pour le programme d'action 2024, cet accompagnement pourra être proposé aux copropriétaires du Val d'Oise par l'intermédiaire d'organismes équivalents au SPEE des Hauts-de-France.

Lignes de covoiturage

Pascale Olivas rappelle le bilan d'expérimentation à mi-parcours des 9 lignes de covoiturage présenté le 30 avril dernier par notre partenaire La Roue Verte.

La phase expérimentation a démarré en juillet 2023 avec l'ouverture des lignes aux conducteurs qui ont bénéficié d'un versement à chaque trajet effectué. Cette phase était nécessaire afin d'assurer un nombre de conducteurs suffisant pour l'ouverture des lignes aux passagers la deuxième quinzaine d'octobre 2023.

Le financement de cette 1^{ère} phase d'expérimentation par le programme Acoté s'est achevée au 30 avril 2023 et est relayé par une action du programme d'action 2024 du PNR jusqu'en décembre 2024.

Il convient donc d'analyser les résultats de cette 1^{ère} phase d'expérimentation pour identifier les lignes viables.

En fonction des résultats présentés dans le bilan et dans le support de la commission, il est proposé au débat des élus les préconisations suivantes :

- Stopper l'expérimentation pour les lignes P4 : La Chapelle-en-Serval – Gare d'Orry-la-Ville et P7 : Lamorlaye – Gare de Chantilly-Gouvieux étant donné le faible nombre d'inscrits sur ces trajets ;
- Raccourcir la ligne Senlis – Avilly-st-Léonard – Gare de Chantilly-Gouvieux pour une ligne Avilly-st-Léonard – Chantilly-Gouvieux. La grande majorité des inscrits sur cette ligne habitent à Avilly-st-Léonard, étant donné qu'il s'agit actuellement d'un arrêt intermédiaire, ces inscrits ne peuvent être que passagers. En faisant démarrer cette ligne d'Avilly, ils pourront être conducteurs et donc permettre d'élargir la grille horaire proposée. D'autre part, la faible offre de bus proposée pour relier Avilly-st-Léonard à la gare de Chantilly peut justifier de proposer cette expérimentation.

Après discussion les élus adoptent les préconisations de La Roue Verte.

Un dernier bilan aura lieu fin septembre 2024. Les Communautés de communes concernées par ces lignes de covoiturage pourront décider de prendre à leur charge ces actions. Le PNR pourra décider, si nécessité de fidéliser les covoitureurs quelques mois supplémentaires, de prolonger l'action sur le programme 2025.

Prêts de vélos triporteurs

Il est rappelé aux membres de la commission qu'à partir de juillet 2024, le PNR mettra à disposition gratuite des communes des vélos triporteurs pour une période d'un mois.

Il est précisé qu'en fonction des demandes, ces véhicules pourront être proposés également aux entreprises disposant d'une forte emprise.

Monsieur Christophe Miquel propose qu'ils soient également mis à disposition de petites entreprises ou entrepreneurs individuels.

Sylvie Capron répond que toute demande pourra être étudiée.

Zones d'accélération des énergies renouvelables – Point d'avancement

Un point chiffré est présenté sur les communes accompagnées sur le sujet.

Il est rappelé aux membres de la commission que l'avis du PNR est obligatoire et doit être demandé avant délibération.